

TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction de la Clientèle et des Territoires

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord Cadre relatif au papier peint et à la peinture sur le patrimoine de Terres d'Armor Habitat

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-0044-APA
Date limite de remise des plis	06/11/2026 à 12:00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

TERRES D'ARMOR HABITAT

Direction de la Clientèle et des Territoires

Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général

Adresse :

6, rue des Lys

22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02.96.62.20.90

Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Site internet : <https://terresdarmorhabitat.bzh/>

La personne en charge du dossier est :

- Corentin KERNEAU, Référent technique sur les lots 1 à 5 « *Etablissements* »
- Jean-Claude CONNAN, Référent technique sur les lots 6 à 12 « *Logement* »
- Alexiane PAVIE-AMRANE, Référente administrative

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord Cadre relatif au papier peint et à la peinture sur le patrimoine de Terres d'Armor Habitat**

Accord Cadre relatif au papier peint et à la peinture sur le patrimoine de Terres d'Armor Habitat

Code CPV	Libellé CPV
45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments

■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Accord Cadre relatif au papier peint et à la peinture sur le patrimoine de Terres d'Armor Habitat
 Acheteur	TERRES D'ARMOR HABITAT
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
 Structure	12 lots
 Lieu d'exécution	Département des Côtes d'Armor
 Durée	1 an - 3 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	50 € par jour de retard, 200 € par jour au-delà de 15 jours de retard

 Forme des prix	Révisibles (formule), formule $0.15 + 0.85 \times (BT50(m) / BT(o))$
 Avance	Prix mixtes
 Délai de paiement	Prévue (taux 5 %)
	30 jours

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

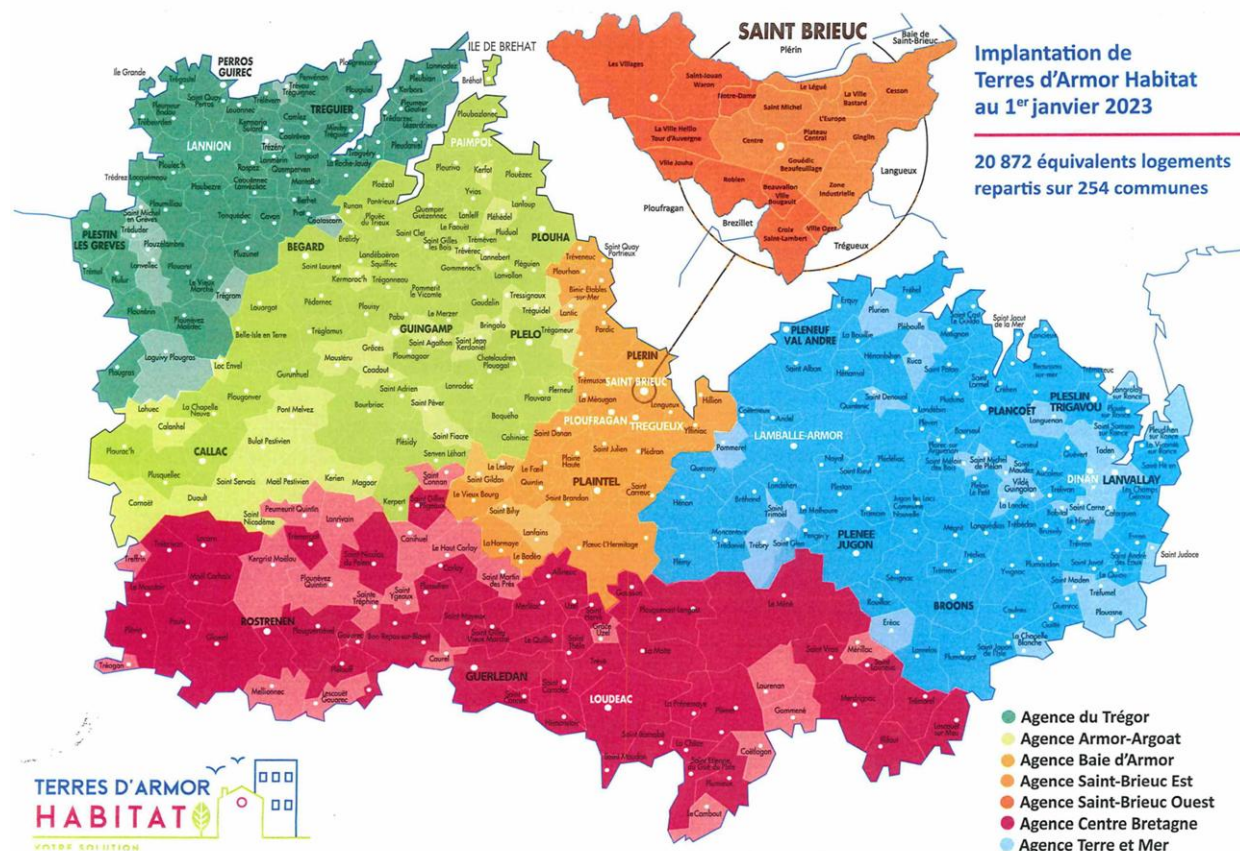
La consultation est décomposée en 12 lots :

Type	Objet et forme	Délais
Lot 1	Lot n°2026-0044-01 - Etablissement - Tregor - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum annuel 50 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 2	Lot n°2026-0044-02 - Etablissement - Armor Argoat- à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum annuel 50 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 3	Lot n°2026-0044-03 - Etablissement - Baie d'Armor- à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum annuel 50 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 4	Lot n°2026-0044-04 - Etablissement - Centre Bretagne- à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 50 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 5	Lot n°2026-0044-05 - Etablissement - Terre et mer - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 50 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 6	Lot n°2026-0044-06 - Logement - Baie d'Armor - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 1 200 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 7	Lot n°2026-0044-07 - Logement - Saint-Brieuc 1 (Nord et Est) - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 900 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 8	Lot n°2026-0044-08 - Logement - Saint-Brieuc 2 (Ouest et Sud) - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 900 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 9	Lot n°2026-0044-09 - Logement - Terres et Mer - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 650 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 10	Lot n°2026-0044-10 - Logement - Centre Bretagne - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 800 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois

Lot 11	Lot n°2026-0044-11 - Logement - Armor Argoat - à bons de commande sans minimum et maximum - montant maximum annuel 850 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois
Lot 12	Lot n°2026-0044-12 - Logement - Trégor - à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum annuel 1 300 000,00 € HT (CPV 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	1 an à compter de la notification du contrat – 3 reconductions de 12 mois

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation



2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	octobre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	novembre 2026



Classement des offres et attribution du contrat

décembre 2026



Information des candidats non retenus

décembre 2026



Signature et notification du contrat

décembre 2026



Démarrage des prestations

janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Règlement de consultation (RC)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE), non contractuel, les prix indiqués au DQE doivent être identiques aux prix mentionnés dans le BPU
- Cadre de réponse

Le DCE ne comprend pas l'acte d'engagement. Il sera complété et remis uniquement à l'attributaire des lots.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Sans suite :

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur souhaite que les groupements prennent la forme d'un groupement solidaire du fait de la complexité, de la durée du marché et des nécessités de coordination qui découlent de son exécution.

Au titre du groupement, l'acheteur demande au titulaire, en cas d'attribution du contrat à un groupement, de disposer d'un compte bancaire unique et de transmettre la convention de constitution du groupement.

Limitation d'attribution des lots – Uniquement pour les lots 6 à 12 « Logement » :

Les candidats sont autorisés à soumissionner pour l'ensemble des lots.

Cependant, afin de maintenir une diversité concurrentielle, le nombre maximal de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique (uniquement s'il se présente en tant que mandataire d'un groupe) est strictement limité à 3 lots.

Les offres seront examinées et classées lot par lot de manière indépendante sur la base des critères définis ci-après.

Dans l'hypothèse où un candidat se classerait premier sur un nombre de lots supérieur au maximal autorisé, l'acheteur appliquera la méthode de dévolution suivante : chaque candidat doit déposer dans son offre une indication concernant l'ordre de préférence des lots qu'il souhaite se voir attribuer. Le lot résiduel pour lequel le candidat renonce à son attribution sera alors attribué au candidat classé en deuxième position de ce lot.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Sous-traitance	
Déclaration de sous-traitance (DC4)	Le candidat doit fournir une DC4 dans le cadre d'une sous-traitance dont il aurait la connaissance dès sa candidature.
Capacité professionnelle	
Niveaux de qualification pour intervention en sous-section 4	Dans le cadre du marché, le personnel des titulaires sera amené à être en contact avec de l'amiante. Les candidats doivent fournir la preuve qu'ils possèdent les trois niveaux de qualification pour intervention en sous-section 4. - Opérateur : Formation préalable de 2 jours - Encadrant de chantier : Formation préalable de 5 jours - Encadrant technique : Formation préalable de 5 jours L'absence de ces documents au sein de l'offre du candidat entraînera son irrégularité.
En cas de candidature en groupement	
Convention de constitution de groupement	La convention constitutive du groupement est à transmettre dans le dossier de candidature. Cette convention doit exposer que les candidats répondant sous forme de groupement attestent de la création d'un compte unique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Les offres sont composées des documents suivants pour chaque lot :

Document	Descriptif
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Le bordereau des prix doit être complet et libellés en euros</i>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<i>Le DQE, non contractuel, doit être remplis complètement, les offres sont libellés en euros et il doit correspondre aux prix indiqués dans le BPU</i> <i>Concernant les lots Etablissements, soit les lots 1 à 5, les candidats seront notés sur un DQE masqué, non contractuel.</i> <i>Concernant les lots Logements, soit les lots 6 à 12, les candidats seront notés sur un DQE qui leur est transmis dans le dossier de consultation et qui reste non contractuel.</i>
Cadre de mémoire réponse ou équivalent	<i>Un cadre de réponse technique est disponible dans le DCE, il doit être complété en suivant les indications du présent règlement de consultation</i>
Pour les lots 6 à 12 « Logement » : Ordre de préférence d'attribution des lots	<i>Les candidats doivent indiquer dans une note leur ordre de préférence concernant l'attribution des lots qu'ils souhaiteraient du fait de la restriction imposée.</i>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT
Service Achats Publics Responsables
6 rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Contact : Mégalis Bretagne
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

- Pour les lots Etablissements (soit du lot 1 à 5)

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (55 %)	Méthode de notation : Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée)
2. Valeur technique (25 %)	La partie relative à la valeur technique devra être au maximum de deux pages (1 page recto et 1 page verso) afin de répondre à l'ensemble des sous-critères de ce critère.
2.1 Organisation dans sa globalité d'un chantier type dans site occupé et les mesures spécifiques relatives à la sécurité (avec une population de personnes vulnérables dans le cadre des établissements médicalisés) (15 %)	
2.2 Pertinence et qualité GPA sur l'ensemble de l'exécution (10 %)	
3. Délais (15 %)	
<i>Pour rappel : les candidats proposeront un délai pertinent et cohérent pour :</i> - Remise du chiffrage en cours d'exécution (5 points) - Démarrage des travaux après réception du bon de commande (5 points) <i>Ce délai sera exprimé en jours ouvrables. Les délais seront contractuels et pénalisables par la sanction de leur non-respect.</i> <i>Ces deux parties du critère seront valorisées de manière proportionnelle au délai proposé par le candidat.</i> <i>Les 5 points restants sont attribués sur la base d'une partie dans le mémoire technique abordant la méthodologie utilisée par le candidat pour tenir les délais proposés. Cette partie ne doit pas dépasser une page recto.</i>	
4. Démarche environnementale (5 %)	<i>Le candidat devra développer le dispositif mis en place pour répondre aux objectifs de développement durable :</i> • Modes et lieux d'évacuation des déchets (gestion et traçabilité) • Limitation des déplacements • Produits et procédés utilisés

- Pour les lots Logements (soit du lot 6 à 12)

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Valeur prix
1.1 Prix de la prestation hors intervention en sous-section 4 (40 %)	La commande type concerne un chantier hors intervention en sous-section 4. Le candidat dont la proposition financière sera la moins élevée se verra affecter la note de 40. Pour les autres candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante : $(\text{Montant de la proposition la moins élevée} / \text{Montant de la proposition du candidat}) \times 40$.
1.2 Prix de la prestation pour un chantier en sous-section 4 (20 %)	La commande type concerne un chantier en sous-section 4. Le candidat dont la proposition financière sera la moins élevée se verra affecter la note de 40. Pour les autres candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante : $(\text{Montant de la proposition la moins élevée} / \text{Montant de la proposition du candidat}) \times 20$
2. Valeur technique (36 %)	Valeur technique
2.1 Informations générales sur l'entreprise (16 %)	• Matériel (8 points) : L'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de la prestation • Effectif du personnel et effectif de l'encadrement affectés à la réalisation du marché (8 points) : Le candidat présentera les effectifs et l'encadrement affectés à la mission : présentation d'un organigramme nominatif de l'entreprise
2.2 Effectif, formation du personnel dédiés aux travaux de la sous-section 4 et modes opératoires des interventions en sous-section 4 (12 %)	Le nombre de personnel habilité pour intervenir sur un chantier devra être suffisant pour pouvoir réaliser les travaux relevant de la sous-section 4 (réfection des logements) dans un délai inférieur à 5 jours. Le candidat présentera nominativement les salariés qu'il mettra à disposition de Terres d'Armor Habitat pour la réalisation des prestations. Pour chacun de ces salariés, les attestations nominatives de formation (sous-section 4) seront jointes au mémoire technique. De plus, le candidat joint au mémoire technique une présentation des modes opératoires des interventions en sous-section 4 (validés par les différents organismes prévus par la réglementation cf CCTP point 3.5.3.3.4) mis en place par l'entreprise permettant une mise en application du marché dès sa notification au 1^{er} janvier 2027.
2.3 Gestion des déchets à la suite d'une intervention en sous-section 4 (8 %)	Protocole d'optimisation des coûts de gestion des déchets dans le respect de la réglementation en vigueur.
3. Démarche environnementale de l'entreprise (4%)	Le candidat devra développer le dispositif mis en place pour répondre aux objectifs de développement durable : • Modes et lieux d'évacuation des déchets (gestion et traçabilité) • Limitation des déplacements • Produits et procédés utilisés

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**
La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)